

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 12 (1950)
Heft: 4

Artikel: 25 ans d'activité : de l'association suisse de propriétaires de tracteurs (A.S.P.T.)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

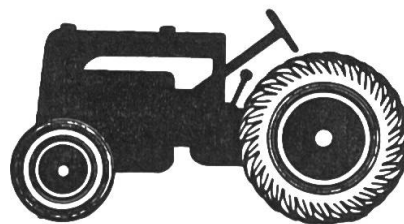
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDITION FRANÇAISE

LE TRACTEUR



Périodique de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs

Périodique suisse du machinisme agricole motorisé

25 ans d'activité de l'association suisse de propriétaires de tracteurs (A.S.P.T.)

Le 16 décembre 1924 s'est tenue, à Berne, l'assemblée constitutive de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs.

Le but de l'Association a été retenu dans l'art. 2 des statuts qui, de nos jours encore, est en vigueur. Il dit notamment: «L'association cherche en particulier à atteindre son but par:

- a) le développement des connaissances professionnelles par l'organisation de cours de conducteurs, de cours technique et la diffusion de renseignements dans la presse agricole;
- b) la défense des intérêts des propriétaires de machines agricoles motorisées auprès des autorités, du commerce, des sociétés d'assurance, etc.
- c) en facilitant et rationalisant l'achat des carburants et des pièces de rechange par la conclusion de contrats de livraison;
- d) l'établissement de directives engageant les fabricants à se conformer à une construction technique normalisée et par l'élaboration de directives pour l'emploi de machines à remorquer appropriées à la traction motorisée;
- e) l'organisation d'un service technique pour les propriétaires de tracteurs (commission technique, contrôle des contrats de garantie, office de renseignements, etc.).

Par décision de l'assemblée des délégués l'activité de l'Association peut être étendue à d'autres domaines.

Nous vous proposons de suivre l'activité de l'organisation dans l'énonciation des noms des présidents et gérants centraux et dans la citation des points essentiels du programme d'activité de chacun d'eux.

Présidents centraux de l'A.S.P.T.:

Président de l'assemblée constitutive: Fehr E., Karthaus-Ittigen (16.12.24)

1er président central: Ineichen F., Muri (16.12.1924—24.1.1930)

2ème président central: Sidler A., Lucerne (24.1.1930—17.5.1942)

3ème président central: Leibundgut H., St. Urban (17.5.1942-11.7.1943)

4ème président central: Rüttschi H., Zurich (11.7.1943—23.6.1946)

5ème président central: Ineichen F., Muri (23.6.1946)

Président d'honneur: Sidler A., Lucerne (11.7.1943—1947 †)

Gérants centraux de l'A.S.P.T.:

Secrétaire de l'assemblée constitutive: Howald O., ing. agr., Brugg

1er gérant central: Beglinger H., Fey (16.12.1924—1.1.1927)

2ème gérant central: Ineichen F., Muri (1.1.1927—17.3.1929)

3ème gérant central: Sidler A., Lucerne (17.3.1929—11.7.1943)

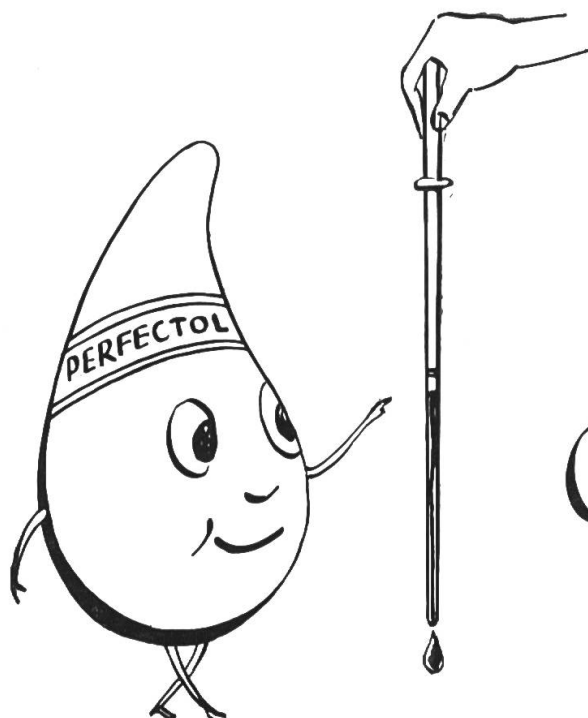
4ème gérant central: Piller R., Fribourg (11.7.1943)

Dans un prochain numéro, nous publierons un tableau indiquant le développement numérique des sections ainsi que la liste de leurs présidents et gérants.

C'est avec un grand élan que le 1er gérant central, **M. H. Beglinger** (16.12.1924—1.1.1927) s'est mis à l'œuvre en développant la jeune organisation et en rendant d'innombrables services individuels aux propriétaires de tracteurs. Ce fut son occupation accessoire, car son activité principale était la gérance d'un domaine et la direction de la première école suisse pour conducteurs de tracteurs. Après une année d'activité déjà, il dut se rendre compte que le temps disponible ne lui suffisait plus pour remplir la tâche toujours croissante de gérant central. Lors d'une séance du comité il déclara entre autres: «Chaque fois que je liquide, un jour de pluie, la correspondance en suspens et que je m'efforce de lancer quelque chose de nouveau il y a, 2—3 jours après déjà, autant de lettres sur ma table de travail sinon davantage encore qui, à leur tour, attendent une réponse. Le temps disponible ne me permet plus d'accomplir ma tâche comme l'entend le comité.»

Le premier président central **F. Ineichen** (16.12.1924—24.1.1930) — qui devint plus tard également gérant central — s'est efforcé, lui aussi, à développer l'Association, notamment à **fonder les premières sections cantonales ou régionales**. Un premier essai de créer un **service d'entretien** sur la base d'un service semblable créé par la Société suisse des propriétaires de chaudières à haute pression, échoua. A la demande des sections et de l'assemblée générale, M. Ineichen concentra son activité en vue d'obtenir pour **les carburants et lubrifiants ainsi que pour les pièces de rechange** des conditions de livraison favorables.

En 1929, la gérance centrale fut confiée à **M. A. Sidler** (24.1.1930 à 11.7.1943) qui, à une année d'intervalle, fut chargé également de la présidence centrale. C'est à lui qu'incomba la charge de mener la lutte acharnée en vue d'octroyer une position spéciale aux tracteurs agricoles dans **la loi en préparation sur les véhicules à moteur et les cycles**, ceci en leur qualité de



C'est exact

50 heures de travail - consommation minime avec

PERFECTOL MOTOR OIL

L'huile utilisée en Suisse par la plus grande partie des propriétaires de tracteurs. — PERFECTOL garantit la bonne marche de votre tracteur et lui assure le meilleur rendement.

HUILES-BRACK S.A. RENENS

Tél. (021) 4 98 38



La goutte d'huile PERFECTOL se réjouit de vous rendre service

véhicules à moteur à vitesse limitée (20 km/h). M. Sidler a mené la lutte avec une ténacité extraordinaire et à tel point qu'il n'était pas un hôte désiré par les instances fédérales compétentes. Il a donc fait passer les intérêts des propriétaires de tracteurs avant ses sympathies personnelles. M. Sidler a obtenu de tels succès que de nos jours certains propriétaires de véhicules à moteur n'ont pas encore «avalé la pilule». Malheureusement, nombreux sont les propriétaires de tracteurs qui pensent que la position spéciale du tracteur agricole leur a été sans autres offerte par le Département fédéral de Justice et Police et ignorent les avantages d'ordre financier qui en découlent (pas d'école de conduite, pas de permis de conduire, pas de limite d'âge, taxes réduites, prime d'assurance responsabilité civile minime, etc.).

Ce fut également M. Sidler qui continua l'œuvre commencée par ses prédécesseurs en vue d'obtenir un **tarif de douane de faveur** pour les tracteurs et carburants employés à des travaux et transports agricoles.

La troisième «campagne» de M. Sidler fut celle de défendre les intérêts des propriétaires de tracteurs agricoles dans le **Statut des transports automobiles (STA)**. Ses efforts visèrent à maintenir à l'agriculture une vieille occupation accessoire, celle des charrois. Nous avons toutes les raisons d'être satisfaits de ses succès dans ce domaine également. En effet, il n'a pas été chose facile d'obtenir un statut selon lequel tous les travaux et transports agricoles effectués pour un autre agriculteur, sans concession aucune et avec des tracteurs et carburants dédouanés au tarif inférieur, soient permis.

Avec un zèle particulier, M. Sidler a eu soin, lors de l'élaboration du Statut des transports automobiles (S.T.A.), des intérêts des **propriétaires de tracteurs mixtes**. Il s'agit là avant tout de petits agriculteurs dont le domaine ne suffit pas à nourrir toute la famille, et qui par l'annexion d'une entreprise de charrois ont su s'assurer, depuis des générations, un revenu minimum.

De plus, sous la présidence de M. Sidler a été créé le **service technique**. Il s'est assuré pour cela la collaboration de M. Beglinger. Bien que le but primordial des premiers jours de la fondation de l'Association, la création d'un service d'entretien, n'ait pas rencontré auprès des propriétaires de tracteurs l'intérêt voulu, il appartient à MM. Sidler et Beglinger le mérite d'avoir créé une activité fructueuse en organisant des **cours d'ordre technique**. C'est lors de ces manifestations qu'il fut possible de former de bons conducteurs de tracteurs et de développer dans la suite les connaissances techniques des propriétaires de tracteurs.

Le succès le plus grand et le plus durable que l'on peut attribuer à M. Sidler, président central et dans la suite président d'honneur, est le lancement, en octobre 1938, du périodique **«Le Tracteur»**. Nous pouvons prétendre, sans exagérer, que ce périodique n'est pas seulement devenu indispensable aux propriétaires de tracteurs, mais qu'il est encore la revue suisse la plus importante concernant le machinisme agricole.

La présidence centrale de **M. H. Leibundgut** (17.5.42—11.7.43) se déroula dans une période tourmentée. Il lui incombait, en effet, la tâche ingrate de mener la barque de l'Association à travers une tempête soulevée par des

«Le fonctionnement de nos motofaucheuses»

tel est le titre du fascicule no 2 des publications de l'Ass. s. de propriétaires de tracteurs

13 pages — **prix 80 cts.**
12 illustrations

Commandez cette brochure en versant fr. -.90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg.

Batterie spéciale pour
tracteurs Hürlimann

Cette batterie est construite avec une séparation spéciale, assurant une validité prolongée.

Plus



Nous livrons également:
Batteries pour autos, Batteries de motos, Batteries pour électromobiles, Batteries stationnaires ainsi que toutes autres genres de batteries.

Plus Fabrique d'Accumulateurs S.-A.
Téléphone (081) 3.79.17 - BALE 6 - 3, Mühlegraben

dissensions internes et qui eurent pour résultat fâcheux le départ des sections genevoise et vaudoise (1943). Le fait que ses successeurs n'ont jusqu'à ce jour pas obtenu le réattachement de ces deux organisations à l'Association centrale témoigne de la situation difficile et délicate dans laquelle s'est trouvé M. Leibundgut. Espérons toutefois que le jour est proche où ces deux organisations décideront le retour à notre organisation centrale afin que celle-ci ait encore plus de poids dans les démarches qui s'imposent pour la sauvegarde des intérêts des propriétaires de tracteurs de la Suisse.

M. H. Rütschi, président central (11.7.1943—23.6.1946) organisa, avec la collaboration du nouveau gérant central entrant en même temps en fonction, **M. R. Piller**, un service de contrôle des tracteurs transformés au gaz de bois auxquels la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'Economie publique octroyait des subsides en ce temps-là. Ce nouveau champ d'action occasionna passagèrement un accroissement notable des travaux administratifs. Il fut cependant d'un réel secours pour les paysans détenteurs de machines à générateurs.

C'est alors aussi que fut lancée la grande **action de propagande** en vue de recruter de nouveaux membres suivie immédiatement de l'action pour la **formation des conducteurs de tracteurs à la circulation routière** devenue plus intense (1945—1946).

Le **président central actuel** s'est efforcé avant tout d'assurer au tracteur agricole, dans les travaux de revision de la loi sur les véhicules à moteur et les cycles, travaux actuellement encore en cours, la position spéciale absolument justifiée dont il jouit. En coordonnant les vœux de l'agriculture en vue de

la **normalisation de l'arrière du tracteur**, il cherche à faire baisser le coût d'exploitation du tracteur et de rendre abordable l'emploi du tracteur dans la petite exploitation également.

Le gérant central **Piller**, en introduisant les **cours pour chefs de cours** et pour les professeurs de machines agricoles, a mis à la disposition des sections un nombre suffisant de chefs de cours qualifiés. Ces derniers ne servent pas seulement à la formation des propriétaires et conducteurs de tracteurs mais tout autant à faire valoir leur influence dans la construction des machines agricoles que l'industrie suisse lance sur le marché.

Les nombreux différents qui surgissent toujours avec les autorités compétentes dans le cadre du **Statut des transports automobiles (STA)** causent, au gérant actuel, bien du souci et du travail. A un moment donné, on aurait pu croire que la disparition complète des entreprises de charrois agricoles n'était plus qu'une question de temps. Le comité central, après de longs efforts, a le grand mérite d'avoir pu créer une situation supportable.

Après cette revue rétrospective, le comité central et les organes directeurs de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs espèrent pouvoir travailler, comme par le passé, dans l'intérêt des sections et des membres. Pour ce faire, ils sont dépendants de la collaboration la plus étroite des sections et de chaque membre individuellement et nous les prions de bien vouloir nous accorder leur précieux appui.

I.

LES ALLEMANDS

DONNENT L'EXEMPLE . . .

A diverses reprises nous avons signalé les efforts faits par la FAO et par la CIGR pour chercher à unifier les machines de culture mécanique.

En 1947 à Rome, les Comités Européens ont demandé d'urgence l'étude d'une normalisation d'adaptation permettant d'utiliser n'importe quel outil, de n'importe quelle marque, avec n'importe quel tracteur. Ces Comités constatent que la motorisation des petites exploitations agricoles doit se faire à l'aide de tracteurs à outils portés facilement interchangeables.

En 1948 et 1949, la Commission internationale de génie rural est parvenue à fixer certains points permettant d'orienter la construction dans le sens désiré: forme de la prise de mouvement, sa vitesse, voie du tracteur, fixation des roues, etc.

En Suisse quelques constructeurs de tracteurs ont fait le contraire de ce qui était demandé. Celui qui avait une fixation «normale» des roues a changé cette fixation comme s'il s'agissait de rendre impossible l'interchangeabilité. Celui qui a adapté une prise de mouvement à son tracteur la fait tourner à 800 t/min. au lieu de 540 à 600, comme pour être sûr de démolir les outils